

Garantie limitée AMIMON

Modèles applicables :	AMNCVRX01, AMNCVTX01, AMN64100, lunettes VR, enregistreur
-----------------------	---

- i. **Garantie limitée sur le matériel.** Conformément aux termes de la présente garantie, AMIMON garantit le produit matériel qui vous a été fourni contre tout défaut et matériel de fabrication si son utilisation est conforme aux consignes publiées par AMIMON, pour une période d'un an à partir de la date d'achat initial par l'utilisateur final (la "Période de garantie"). Les consignes publiées incluent, mais ne sont pas limitées à, l'information contenue dans les spécifications techniques, les manuels utilisateurs et les notifications de service. Si vous achetez le produit par le biais d'un revendeur, distributeur ou détaillant, cette entité pourra prévoir des garanties supplémentaires ou prolongées autres que celles incluses ici. Dans ce cas, vous devez être en contact direct avec ce revendeur, distributeur ou détaillant pour faire valoir vos droits en vertu de ces garanties supplémentaires ou prolongées. AMIMON ne sera lié par aucune obligation ou responsabilité concernant ces garanties supplémentaires ou prolongées.
- ii. **Exclusions.** La Garantie Limitée sur le Matériel présentée en Section 1 ne pourra pas s'appliquer en cas de violation de cette garantie ayant pour conséquence que le Produit (y compris tout logiciel), ait été (a) utilisé autrement que conformément au présent Accord, ou autres consignes publiées par AMIMON, (b) modifié, réparé, révisé, maintenu ou modifié par une personne autre que AMIMON sans l'accord écrit préalable d'AMIMON dans chaque cas ; pour éviter toute ambiguïté, la modification de tout logiciel inclus dans les Produits aura pour résultat l'annulation immédiate de la Garantie Limitée sur le Matériel et l'ouverture de tout boîtier du Produit ou l'exposition de tout matériel interne aura aussi pour résultat l'annulation

1

- Ne pas bloquer les ouvertures d'aération du produit, et faire en sorte que celui-ci se trouve dans des conditions d'aération correctes, afin de lui permettre de ne pas surchauffer pendant son fonctionnement.
- Utiliser uniquement des accessoires/batteries/chargeurs spécifiés ou recommandés par AMIMON.
- Lorsque les appareils sont allumés, les tenir à au moins 20 cm de votre corps.
- Les personnes équipées d'un stimulateur cardiaque doivent TOUJOURS tenir l'appareil à la distance indiquée de leur stimulateur cardiaque lorsqu'il est allumé. Si vous avez des raisons de soupçonner la présence d'interférences, vous devez éteindre l'appareil.
- Ne pas exposer à l'humidité, à une chaleur excessive ou à des flammes.
- Tenir éloigné de l'eau ou d'autres liquides.
- Ne pas charger l'appareil lorsqu'il est mouillé ou humide.
- Toujours débrancher l'alimentation de l'appareil en retirant la fiche d'alimentation au secteur.
- Nettoyer uniquement avec un chiffon sec.
- Débrancher cet appareil pendant les orages ou lorsque vous ne l'utilisez pas pendant de longues périodes.
- Pour réduire le risque d'incendie ou de choc électrique, confier la révision à un personnel qualifié.
- AVERTISSEMENT – Ne pas toucher. Méfiez-vous des surfaces de l'appareil susceptibles de chauffer et attendez que celui-ci refroidisse.
- Température de fonctionnement maximale déclarée : +45 °C



Utilisation d'un adaptateur d'alimentation AC

Tous les composants doivent être secs avant d'être branchés à une source de courant externe. N'utilisez qu'un adaptateur d'alimentation CA ITE certifié UL (IEC/EN/UL 60950-1, LPS et SELV) avec un courant nominal de sortie de 7 à 17 V, 1 A, et une de température ambiante allant de 0 °C à 40 °C. L'utilisation d'un adaptateur d'alimentation alternatif CA entraînera



4

immédiate de la Garantie Limitée sur le Matériel ; (c) combiné à ou installé sur/avec des systèmes d'exploitation, matériels ou autres équipements non-AMIMON non approuvés par AMIMON ; (d) installé non conformément à la documentation ou instructions d'AMIMON ; ou (e) endommagé par des événements hors du contrôle raisonnable d'AMIMON, tels qu'un incendie, une inondation ou un séisme. Les garanties ne s'appliquent pas (a) aux consommables, comme les piles, qui sont conçues pour diminuer au fil du temps, (b) aux dommages cosmétiques comme les égratignures et les bosses (c) aux défauts causés par une usure normale et le vieillissement normal du Produit. Les garanties s'appliquent à vous uniquement et à aucun autre individu ou entité. Les garanties seront nulles si le numéro de série est retiré ou abîmé.

- iii. **Recours.** Le manuel produit vous indiquera comment déposer une réclamation de garantie auprès de AMIMON. Les réclamations de garantie doivent être soumises via le portail de support de AMIMON à l'adresse <http://connex.amimon.com/Support>. Si, au cours de la période de Garantie, vous déposez auprès de AMIMON une réclamation valide en vertu de la présente garantie, AMIMON procédera, à son gré (i) à la réparation du Produit en utilisant des pièces neuves ou des pièces d'occasion étant comme neuves au niveau performance et fiabilité, (ii) au remplacement du Produit par un appareil au moins équivalent au Produit au niveau fonctionnel et qui se compose de pièces neuves et/ou de pièces d'occasion étant comme neuves au niveau performance et fiabilité, ou (iii) à l'échange du Produit contre remboursement du prix de votre achat. Pour pouvoir bénéficier d'un service de garantie, il se peut qu'AMIMON vous demande de fournir une preuve d'achat.
- iv. **Droit des consommateurs.** La présente garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez bénéficier d'autres droits en fonction de votre juridiction. Sauf autrement permis par la loi, la présente garantie n'exclut, ne limite ni ne suspend aucun autre droit que vous pourriez avoir en vertu de la loi en vigueur. Pour connaître tous vos droits, veuillez consulter les lois de votre juridiction.

2

l'annulation des approbations données à cet équipement et peut s'avérer dangereuse.

Piles

Cet appareil n'est pas fourni avec piles. Si une pile est utilisée, suivre les consignes générales d'utilisation de piles :

- Utiliser une pile présentant la tension et les caractéristiques mentionnées dans le manuel.
- Ne pas utiliser de pile incompatible/incorrecte. Utiliser une pile incompatible peut causer un risque d'incendie, de fuite ou autre danger.
- Se débarrasser des piles en respectant les instructions ainsi que les consignes de recyclage locales.
- Ne pas démonter, ouvrir, écraser, tordre, déformer, trouver ni déchiqueter.
- Tout impact résultant de la chute d'un appareil fonctionnant sur pile sur une surface dure peut causer une surchauffe de la batterie.
- Ne pas court-circuiter une pile ni permettre à des objets métalliques ou conducteurs d'entrer en contact avec les bornes de la pile.
- Ne pas modifier, transformer, tenter d'insérer des objets étrangers dans la pile, immerger ou exposer à l'eau ou d'autres liquides, exposer à des flammes, à une explosion ou autre danger.
- Ne pas laisser ou emmagasiner l'équipement dans ou près de zones pouvant devenir très chaudes, comme un véhicule en stationnement ou près d'un radiateur ou autre source de chaleur. Ne pas placer la pile dans un four micro-onde ou un séchoir.
- Surveiller toute utilisation de la pile par des enfants.
- Ne pas se débarrasser des piles en les jetant au feu.
- Consulter immédiatement un médecin si une pile a été ingérée.
- Si la pile fuit, ne pas permettre au liquide d'entrer en contact avec la peau ou les yeux. En cas de contact, laver la zone affectée à grande eau et consulter immédiatement un médecin.



Modules radio

Ces appareils contiennent les modules radio approuvés suivants :

5

- v. **Clause de non-responsabilité.** Sauf indication expresse dans la présente, AMIMON ne fait aucune déclaration et réfute expressément toute autre garantie (y compris les garanties implicites et statutaires), dont les garanties de titre, de qualité marchande, d'absence de contrefaçon et d'adaptation à un usage particulier ainsi que toute autre garantie découlant d'une loi, d'un effet de loi ou d'un usage commercial. Certaines juridictions ne permettent pas l'exclusion de garanties implicites, et la présente clause de non-responsabilité peut ne pas s'appliquer à votre cas.

Information produit

Ce produit est conçu pour être conforme aux règles et règlements du pays dans lequel il est vendu. Il est ainsi marqué selon les besoins. Ce marquage indique les pays dans lesquels l'appareil est approuvé. Il est donc illégal de le faire fonctionner sans les approbations réglementaires. Tout changement ou modification non approuvé expressément par AMIMON peut invalider le droit de l'utilisateur d'exploiter cet équipement et ses approbations réglementaires.

Veuillez vous assurer que vous utilisez la dernière version de ce document, est disponible à l'adresse connex.amimon.com/support. Vous pouvez accéder à la traduction de ce guide dans les langues locales à l'adresse connex.amimon.com/support.

Antenne : Ce produit est fourni avec une antenne agréée. Utiliser uniquement une antenne fournie ou agréée AMIMON. Tout changement ou modification des antennes peut annuler les approbations réglementaires obtenues pour le produit.

Consignes de sécurité

- Conservez ces instructions dans un endroit sûr et accessible pour une utilisation ultérieure.
- Lire et suivre toutes les instructions contenues dans ce manuel avant de faire fonctionner cet équipement.
- Ne pas ouvrir l'unité.



Appareil	Description	Module IC	Module FCC ID
AMNCVTX01	Transmetteur vidéo HD	7680A-AMNCVTX01	VQSAMNCVTX01
AMNCVRX01	Récepteur vidéo HD	7680A-AMNCVRX01	VQSAMNCVRX01
AMNCVRX01	Modèle de module BT : ZY	772C-VPZY	VPYLBZY

Antenne :

Les présents émetteurs radios 7680A-AMNCVRX01, 7680A-AMNCVTX01 et 772C-VPZY ont été approuvés par Industrie Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés ci-dessous et ayant un gain admissible maximal. Les types d'antenne non inclus dans cette liste, ou dont le gain est supérieur au gain maximal indiqué, sont strictement interdits pour l'exploitation de l'émetteur.

Les présents émetteurs radios 7680A-AMNCVRX01 et 7680A-AMNCVTX01 ont été approuvés par Industrie Canada pour fonctionner avec les types d'antenne énumérés ci-dessous et ayant un gain admissible maximal et l'impédance requise pour chaque type d'antenne. Les types d'antenne non inclus dans cette liste, ou dont le gain est supérieur au gain maximal indiqué, sont strictement interdits pour l'exploitation de l'émetteur.

Antenne 7680A-AMNCVRX01 : Dipôle 2dBi, typique à 5 GHz, externe
Antenne 7680A-AMNCVTX01 : Imprimée 2dBi, typique à 5 GHz, externe
Antenne 772C-VPZY : Monopôle -0.6dBi typique à 4 GHz, interne

Exposition aux ondes

Le produit répond à des normes reconnues au niveau international couvrant l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques émanant d'appareils radio.

6

Pour répondre à ces exigences des réglementations locales concernant l'exposition aux ondes, l'appareil de transmission doit être utilisé à une distance minimale de 20 cm du corps de la personne.

Déclaration de la FCC

Ce dispositif est conforme aux limites de la FCC sur l'exposition aux rayonnements établies pour un environnement non contrôlé et satisfait les directives d'exposition aux radiofréquences de la FCC. Cet équipement émet de faibles niveaux d'énergie radioélectrique (RF) jugées conformes sans évaluation permissive d'exposition maximale.

Déclaration d'Industrie Canada

REMARQUE IMPORTANTE:
<i>Déclaration d'exposition à la radiation :</i> Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec une distance minimale de 20 cm entre la source de rayonnement et votre corps.
REMARQUE IMPORTANTE:
<i>Déclaration d'exposition aux radiations :</i> Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec une distance minimale de 20 cm entre la source de rayonnement et votre corps.

Déclaration de conformité radio et électromagnétique

Déclaration de la FCC

Émetteurs radio (Partie 15) – Appareils numériques de Classe B
Cet équipement est conforme à la partie 15 des Règles de la FCC. Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne cause pas d'interférence dangereuse, et (2) cet appareil doit accepter toute

interférence reçue, y compris une interférence pouvant causer un fonctionnement non désiré.

Cet équipement a été testé et déclaré conforme aux limites pour un appareil numérique de Classe B, conformément à la partie 15 des Règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Cet équipement génère, utilise et peut émettre une énergie de radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux instructions, il peut causer une interférence dangereuse avec les communications radio. Toutefois, il n'y a aucune garantie que des interférences ne se produiront pas dans une installation particulière.

Si cet équipement cause effectivement une interférence dangereuse avec la réception radio ou télévision, ce qui peut être déterminé en mettant l'équipement en marche/arrêt, il est conseillé à l'utilisateur de tenter de corriger l'interférence en suivant l'une des mesures suivantes :

- Réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice
- Augmenter l'espace entre l'équipement et le récepteur
- Connecter l'équipement à une prise sur un circuit autre que celui auquel le récepteur est connecté
- Pour toute assistance, consulter votre revendeur ou un technicien radio/TV expérimenté.

Déclaration d'Industrie Canada

Cet appareil est conforme à la norme RSS-247 de la réglementation d'Industrie Canada. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne cause pas d'interférence dangereuse, et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris une interférence pouvant causer un fonctionnement non désiré.

Ce dispositif est conforme à la norme CNR-247 d'Industrie Canada applicable aux appareils radio exempts de licence. Son fonctionnement est sujet aux deux conditions suivantes : (1) le dispositif ne doit pas produire de brouillage préjudiciable, et (2) ce dispositif doit accepter tout brouillage reçu, y compris un brouillage susceptible de provoquer un fonctionnement indésirable.

Avertissement:

- Les dispositifs fonctionnant dans la bande 5150-5 250 MHz sont réservés uniquement à une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux ;
- De plus, les utilisateurs devraient aussi être avisés que les utilisateurs de radars de haute puissance sont désignés utilisateurs principaux (c.-à-d., qu'ils ont la priorité) pour les bandes 5250-5350 MHz et 5650-5 850 MHz et que ces radars peuvent causer du brouillage et/ou des dommages aux dispositifs LAN-EL.
- pour les appareils dotés d'antenne(s) détachable(s), le gain d'antenne maximum autorisé pour les appareils fonctionnant sous les bandes de fréquences 5250-5350 MHz et 5470-5725 MHz doit être tel que l'équipement est toujours conforme à la limite PIRE ;
- pour les appareils dotés d'antenne(s) détachable(s), le gain d'antenne maximum autorisé pour les appareils fonctionnant sous les bandes de fréquences 5725-5850 MHz doit être tel que l'équipement est toujours conforme à la limite PIRE spécifiée pour un fonctionnement point à point et non point à point, le cas échéant.

Avertissement:

- Les dispositifs fonctionnant dans la bande 5 150-5 250 MHz sont réservés uniquement à une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux ;
- De plus, les utilisateurs devraient aussi être avisés que les utilisateurs de radars de haute puissance sont désignés utilisateurs principaux (c.-à-d.,

7

8

9

qu'ils ont la priorité) pour les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 650-5 850 MHz et que ces radars peuvent causer du brouillage et/ou des dommages aux dispositifs LAN-EL.

Pour la caméra AMN644100, les lunettes de protection et l'enregistreur

CAN ICES-3 (B)/NMB-3(B)

Déclaration CE et de l'Espace économique européen (EEE)

CE 1588

L'utilisation de la technologie sans fil Bluetooth® via le EEE présente les restrictions suivantes:

Puissance rayonnée maximale de 10mW PIRE dans la gamme de fréquences de 2,400 à -2,4835 GHz

Déclaration de conformité UE

AMIMON Ltd déclare que ces Transmetteurs Radio sont conformes aux exigences essentielles et autres dispositions pertinentes des Directives 1999/5/EC et 2011/65/EU.

<https://connexuav.zendesk.com/hc/en-us/articles/204056509>

AMIMON déclare que la caméra, les lunettes protectrices et l'enregistreur sont conformes à toutes les Directives applicables 2014/30/EU, 2014/35/EU, et 2011/65/EU.

La déclaration de conformité est postée sur le site suivant : www.connexhd.com
Cet équipement peut être utilisé dans tous les pays de l'Union européenne.

Déclaration de conformité de la Chine

1. Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information de la République de Chine, Notification No 620 (2012) concernant l'utilisation et l'occupation de la bande de fréquence 5150 MHz – 5350 MHz

2. Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'information de la République de Chine, Notification No 277 (2002) concernant l'utilisation et l'occupation de la bande de fréquence 5,8 GHz.

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)



English: Waste electrical and electronic equipment should not be disposed of with household waste. Please recycle where facilities exist. Check with your local authority or retailer for recycling advice.

Français : Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères. Veuillez les recycler aux installations de recyclage appropriées et consulter votre autorité locale ou votre détaillant pour tout conseil de recyclage.

Deutsch : Elektro- und Elektronik-Altgeräte dürfen nicht mit dem Hausmüll entsorgt werden. Bitte recyceln, wo Anlage vorhanden sind. Beraten Sie sich bei Ihrer lokale Behörde oder Händler über Recycling information

10

11